

1. Identification du produit et de l'entreprise

Identificateur de produit	CHLORURE DE SODIUM
Autres moyens d'identification	
Synonymes	Sifto Water Care Products, Sifto Safe Step Xtreme, Safe Step 5300 Performance Blend, American Backwoods Animal Nutrition Products, American Stockman Animal Nutrition Products, Aspen, Aspen Blue, Sifto Canadian Stockman Animal Nutrition products, Commercial bulk rock salt, IceAway Turbo Plus, Safe Step Pro Series Econo Blend Blue 370, IceAway Rock Salt, IceAway Turbo, IceAway Turbo Blue, Natural Salt water care, Sun Soft Water Care Products, ProSoft water care products, QwikSalt, Safe Step 3300 Rock Salt, Safe Step 4300 Dual Blend, Safe Step 4300 Dual Blend Blue, Safe Step Nature's Power, Safe Step 6300 Enviro- Blend, Safe Step Pro Series 550, Safe Step Pro Series 570, Industrial Purity Industrial Products, Safe Step Pro Series 960 Choice Formula, Salt brine, Sifto Salt, Sifto Safe Step Enviro-Guard, Sifto Safe Step Ice Salt, SureSoft water care products, Thawrox Treated salt, Winter Storm, Winter Storm Blue, DriRox
Usage recommandé	Dégivreur. Industriel général, adoucisseur/conditionneur d'eau. Alimentation des animaux.
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).
Fabricant	Compass Minerals America Inc. 9900 West 109th Street Suite 100 Overland Park, KS 66210 US 913-344-9200
Fournisseur	Compass Minerals Canada Corp 6700 Century Avenue Mississauga L5N 6A4 CA Téléphone 1-905-567-0231
CHEMTREC	1-800-424-9300
CANUTEC	1-613-996-6666

2. Identification des risques

Dangers physiques	Non classé.
Dangers pour la santé	Non classé.
Dangers environnementaux	Non classé.
Risques défini pour SIMDUT 2015	Non classé
Éléments d'étiquetage	
Symbole de danger	Aucune.
Mention d'avertissement	Aucune.
Mention de danger	Le produit et / ou le mélange ne satisfait pas les critères de classification.
Conseil de prudence	
Prévention	Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
Intervention	Se laver les mains après utilisation.
Stockage	Conserver à l'écart de matières incompatibles, i.e, agents oxydants puissants (voir la section 10)
Élimination	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.
SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)	Aucuns connus.

SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)	Aucuns connus.
Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)	Aucun(e) connu(e).
Renseignements supplémentaires	Sans objet.

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Mélange

Non dangereux d'après les critères du SIMDUT.

Remarques sur la composition Les critères d'inscription des composants dans cette section sont: les agents cancérigènes, respiratoires sensibilisateurs, mutagènes, tératogènes et toxiques pour la reproduction sont énumérés lorsque présents à 0,1% ou plus; composants qui sont autrement dangereux selon SIMDUT/OSHA sont énumérés lorsque présents à 1,0% ou plus. Composants non dangereux ne sont pas répertoriés. Les produits relatifs à la présente fiche signalétique ont différentes proportions des composants qui ne répondent pas aux critères d'inscription.

4. Premiers soins

Inhalation	Éviter de respirer de la poussière. S'il y a difficulté à respirer, transporter la personne à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.
Peau	Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Yeux	Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	Rincer la bouche. Du fait de la nature physique de ce matériau, il est improbable qu'une ingestion ne se produise. Si une grande quantité du produit est ingérée, obtenir des soins médicaux.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Traiter de manière symptomatique.

5. Mesures de lutte contre le feu

Moyens d'extinction appropriés	Sel et des mélanges sont incombustibles.
Méthodes d'extinction inappropriées	Sans objet.
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Use appropriate firefighting PPE as a general precaution.
Lutte contre l'incendie / instructions	Le sel n'est pas combustible et n'est donc pas le matériau de préoccupation pour les équipements ou méthodes lutte contre les incendies.
Méthodes particulières d'intervention	Dans le cas d'un incendie, des équipements et des méthodes qui sont compatibles avec la matière en combustion doivent être utilisés.
Risques d'incendie généraux	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.
Produits dangereux résultant de la combustion	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Chlore Chlorure d'hydrogène. Oxydes de sodium.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Zone limiter à faciliter le nettoyage.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Avant de procéder au nettoyage, consulter les renseignements de danger ci-dessus. Ramasser ou utiliser un aspirateur pour déchets secs pour élimination adéquate sans relèvement des poussières. Rincer la surface contaminée à grande eau. Empêcher les déversements importants de se répandre dans les égouts et voies d'eau. Consulter les services d'intervention d'urgence et le fournisseur. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.
Précautions pour la protection de l'environnement	Eviter le rejet direct dans les cours d'eau et les égouts.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Prendre des précautions lors de la manipulation et du stockage. Éviter de respirer de la poussière.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	Stocker dans des récipients d'origine fermés de manière étanche. Conserver à l'écart de matières incompatibles, i.e, agents oxydants puissants (voir la section 10)

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

Limites d'exposition	Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.
Valeurs biologiques limites	Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.
Contrôles d'ingénierie appropriés	<p>TWA PEL: Aucune limite spécifique n'a été établie pour le chlorure de sodium (une substance soluble). À titre de référence, OSHA (États-Unis) a établi les limites suivantes qui sont généralement reconnues pour les poussières inertes ou nuisibles. Particules non-réglées autrement (PNOR): 5mg/m.cu. Poussières respirables 8-Heures TWA PEL, 15mg/m.cu. Poussières totales 8-Heures TWA PEL.</p> <p>TWA TLV: Aucune limite spécifique n'a été établie pour le chlorure de sodium (une substance soluble). À titre de référence, l'ACGIH (États-Unis) a établi les limites suivantes qui sont généralement reconnues pour les poussières inertes ou nuisibles. Particules (insolubles) non-classifiées autrement (PNOC): 10mg/m.cu. Poussières inhalables 8-Heures TWA TLV, 3mg/m.cu. Poussières respirables TWA TLV.</p> <p>Utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées.</p>

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux	Verres de sûreté si le contact d'oeil est possible.
Protection de la peau	
Protection des mains	S'il y a contact constant avec la peau, il est recommandé de porter des gants en caoutchouc.
Autre	Porter un vêtement de protection approprié.
Protection respiratoire	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
Dangers thermiques	Sans objet.
Considérations d'hygiène générale	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Cristallisé.
État physique	Solide.
Forme	Solide.
Couleur	Divers
Odeur	Inodore
Seuil de l'odeur	Sans objet
pH	6 - 8 (Neutre)
Point de fusion et point de congélation	Sans objet
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Sans objet
Point d'écoulement	Sans objet
Densité	Sans objet
Coefficient de partage n-octanol/eau	Sans objet
Point d'éclair	Sans objet
Vitesse d'évaporation	Sans objet
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Sans objet
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Sans objet
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Sans objet
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Sans objet
Tension de vapeur	Sans objet
Densité de vapeur	Sans objet
Densité relative	Sans objet
Solubilité	Pas disponible.
Température d'auto-inflammation	Sans objet
Température de décomposition	Sans objet
Viscosité	Sans objet

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucun(e) connu(e).
Risque de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	Contact avec les matières incompatibles, i.e. les agents oxydants forts.
Matériaux incompatibles	Acides. Agents comburants forts.
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Chlore gazeux. Chlorure d'hydrogène. Oxydes de sodium.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Ingestion	Faible danger présumé en cas d'ingestion.
Inhalation	On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas d'inhalation.
Peau	On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas de contact avec la peau.
Yeux	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Non classé.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.
Minutes d'exposition	Pas disponible.
Indice d'érythème	Pas disponible.
Valeur d'un œdème	Pas disponible.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Valeur de l'opacité de la cornée	Pas disponible.
Valeur de la lésion de l'iris	Pas disponible.
Valeur des rougeurs de la conjonctive	Pas disponible.
Valeur d'un œdème de la conjonctive	Pas disponible.
Jours de récupération	Pas disponible.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Sensibilisation respiratoire	Pas disponible.

Sensibilisation cutanée	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.
Mutagénicité	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.
Cancérogénicité	Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.
ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)	
	Non inscrit.
Toxicité pour la reproduction	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.
Tératogénicité	Non classé.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.
Danger par aspiration	Non classé.
Effets chroniques	Non classé.

12. Données écologiques

Écotoxicité	Pas disponible.
Persistance et dégradation	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible.
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.
Mobilité générale	Pas disponible.
Autres effets nocifs	On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des conteneurs scellés conformément à la réglementation en vigueur.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide.

14. Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification:	Conformément à la partie 2.2.1 (DORS/2014-152) du règlement sur les transports de marchandises dangereuses, nous attestons que le classement de ce produit est correct à la date du SDS de délivrance. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.
Ministère des Transports des États Unis. (DOT)	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens	Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.
Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)	
	Non inscrit.
Gaz à effet de serre	
	Non inscrit.
Règlements sur les précurseurs	
	Non réglementé.
whmis2015 Exemptions	Non contrôlée

Réglementations Fédérales des Etats-Unis

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Non inscrit.

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger
Danger immédiat - Non
Risque différé - Non
Danger d'incendie - Non
Danger lié à la pression - Non
Danger de réactivité - Non

SARA 302 Substance très dangereuse Non

SARA 311/312 Produit chimique dangereux Non

SARA 313 (déclaration au TRI)
Non réglementé.

Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Non réglementé.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

États-Unis - Réglementation des états Voir ci-dessous

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Non réglementé.

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Non réglementé.

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

Non inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Non réglementé.

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

Proposition 65 de la Californie (Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 - Loi sur l'eau potable et les substances toxiques) : Ce produit n'est pas connu pour contenir un produit chimique actuellement inscrit comme cancérigène ou agent toxique pour la reproduction.

Inventaires

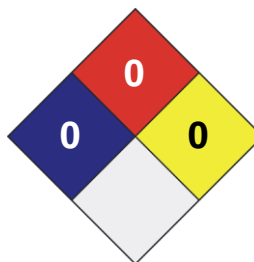
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/	0
Inflammabilité		0
Danger physique		0
Protection individuelle		X



Clause d'exonération de responsabilité

L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication

13-Octobre-2017

Version n°

01

Date en vigueur

13-Octobre-2017

Autres informations

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.